



DANS CETTE ÉDITION



Actualité...

Nouveau plan de gestion de la Réserve Naturelle, Patience et petits soins pg 2



Faune/Flore...

Défrichage, Restauration des dunes de Gouverneur et Saline..... pg 4



Suivi en cours...

Mise en place des 2 premières stations de suivi Reef Check, Suivi des herbiers de phanérogames marines pg 8



Communication et Sensibilisation...

AME, Nouveaux supports de communication, Diffusion d'une vidéo de sensibilisation à bord du Voyager pg 9



Contact...

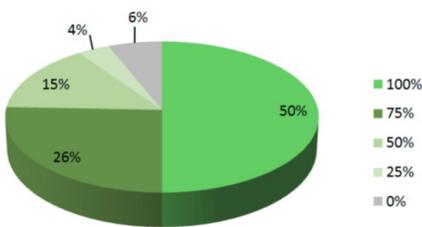
Pour nous joindre pg 12

La NEWSletter de l'Agence Territoriale de l'Environnement de St Barthélemy

L'équipe de l'ATE est heureuse de vous présenter sa dernière newsletter ! Un an après le passage de l'ouragan Irma, il convient de faire un point sur les initiatives de restauration des dunes de Saline et Gouverneur. Mais il est désormais aussi temps de se projeter à nouveau, et la dynamique est déjà bien relancée avec l'élaboration du nouveau plan de gestion de la Réserve Naturelle, qui sera mis en œuvre de 2018 à 2027 !
Le Directeur de L'ATE, Olivier Raynaud

Nouveau plan de gestion de la Réserve Naturelle

Amandine VASLET de Stegastes consulting vient de conclure la rédaction du troisième plan de gestion de la Réserve Naturelle (2018-2027). Le plan de gestion précédent (2010-2016) a également été évalué. Le bilan de réalisation du plan 2010-2016 est globalement positif avec 50% des actions programmées qui ont été totalement réalisées, un quart réalisé à 75% et 19% des actions qui ont

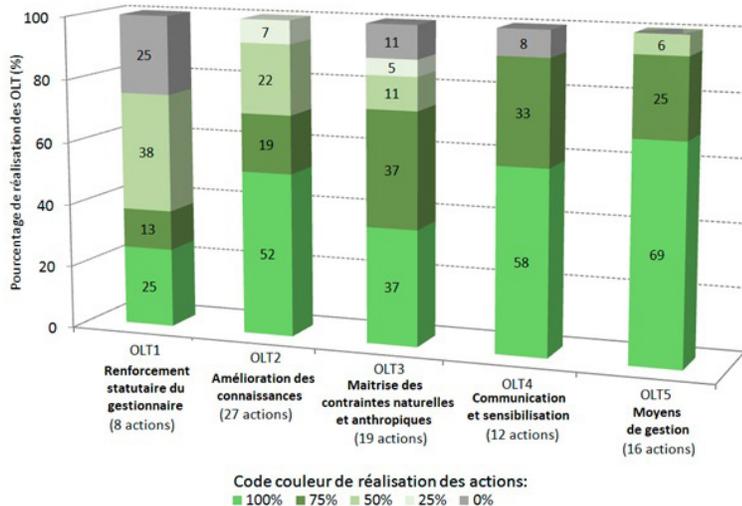


Bilan de réalisation des actions du plan de gestion 2010-2016

que les taux de réalisation des actions par thématique est directement relié au nombre d'actions définies par thème et ne reflètent pas l'importance du travail effectué (en termes de temps agent et de moyens alloués).

Ce nouveau plan de gestion 2018-2027 représente un travail considérable et constitue un document essentiel à l'organisation, au suivi et à l'évaluation de la gestion de la Réserve. Les actions et orientations prévues pour la période 2018-2027 y sont détaillées, il constitue ainsi le tableau de bord des années à venir.

Les **Enjeux** de la réserve sont définis à partir du Diagnostic de la RNN (Partie A), de la valeur patrimoniale du site et de l'état de conservation des habitats



Taux de réalisation par Objectif à Long Terme (OLT)

été partiellement effectuées (à 50%) ou débutées (25%). Au total, 6% de l'ensemble des actions initialement programmées (soit 5 actions) n'ont pas été initiées par manque de temps et/ou de moyens financiers.

Le pourcentage de réalisation des actions est variable en fonction des 6 thématiques du plan (Fig.4). Il est néanmoins nécessaire de mentionner

et espèces (Partie B). De ces enjeux, découlent les **Objectifs à long terme** (OLT), les Objectifs Opérationnels (OO) et le **plan d'actions** de l'espace naturel protégé.

L'arborescence de ce Plan comprend :

- 13 Objectifs à Long Terme (OLT)

- 8 OLT liés à la Conservation du patrimoine naturel :

OLT 1 : Contribuer à la conservation des récifs coralliens et des espèces associées

OLT 2 : Contribuer à la conservation des herbiers de Phanérogames marines et des espèces associées

OLT 3 : Contribuer à la conservation des tortues marines

OLT 5 : Contribuer à la conservation des populations de raies et de requins

OLT 7 : Contribuer à la protection et conservation des populations d'iguanes des Petites-Antilles, de couresses et de scinques (projet de classement de sites terrestres en RNN)

OLT 8 : Contribuer à la protection et conservation des îlets et milieux terrestres (projet de classement de sites terrestres en RNN)

- 5 OLT liés aux Facteurs clés de la réussite

FCR 1 : Assurer le respect de la réglementation de la RNN, connaître les usages et les activités touristiques sur la RNN

FCR 2 : Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

FCR 3 : Optimiser les moyens de gestion

FCR 4 : Améliorer la connaissance sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes

FCR 5 : Renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNN

- 41 objectifs opérationnels (OO)

Ces objectifs à long terme et opérationnels se déclinent en 117 actions.



3^{ème} Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Barthélemy 2018-2027



Patience et petits soins

Les missions de l'ATE sont très diversifiées et l'aide apportée à la faune sauvage est l'une d'entre elles. En plus des Iguanes des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*), des oiseaux sont

également recueillis par les agents de l'ATE. Parmi eux, un Sporophile rouge gorge femelle (*Loxigilla noctis*) a pu être relâché après trois semaines de petits soins, suite à la perte partielle de son plumage sur l'aile droite, la queue et le ventre. L'origine de cette invalidité est un « piège à glu ». Merci aux personnes qui l'ont ramassé, sans elles il était condamné à une prédation certaine. Deux oisillons Tyran gris (*Tyrannus dominicensis*), appelés Pipirit ou Pipiluit, ont eux aussi été relâchés début septembre. Ils avaient été récupérés suite à une chute de leur nid cinq semaines plus tôt dans les rues de Gustavia. Un troisième

gisait mort, prédaté sur un trottoir. Actuellement, nous avons deux tourterelles à queue carrée (*Zenaida aurita*). L'une d'elle, adulte, a le fémur cassé, l'autre, jeune, semble peu pressée de se développer. Nul doute que ces deux-là retrouveront leur liberté sous peu. Merci aux vétérinaires pour leur aide et précieux conseils. Depuis le début de cette année, ce ne sont pas moins de 31 oiseaux recueillis à l'ATE, dont 16 ont été relâchés, parmi lesquels 7 puffins d'Audubon (*Puffinus lherminieri*), 2 sucriers (*Coereba flaveola*) et 1 paille en queue (*Phaethon aethereus*). Ce dernier a été relâché après deux mois de soins et patience, et de "rééducation". Les puffins ont retrouvé leur liberté après 24 heures de repos. Selon les cas, la prise en charge varie d'une semaine à deux mois, à l'exception d'un ramier à couronne blanche parti après une année de cohabitation. Les causes de blessures, mortelles ou bénignes, sont majoritairement dues à la prédation des chats et chiens, ainsi que les chocs accidentels avec les voitures ou les baies vitrées. À noter que pour les puffins d'Audubon, c'est la pollution lumineuse qui cause leur désorientation.



Une des missions de l'ATE, le suivi des défrichements

Dans le but de préserver la Flore indigène de l'île (dite également native), et en complément de la liste des espèces végétales protégées validée le 7 Novembre 2016 par le Conseil Territorial (2016-061 CT), l'ATE émet des avis avant défrichement sur chaque projet concernant des terrains situés à proximité des « zones naturelles » de la carte d'urbanisme de Saint-Barthélemy. Les agents de l'ATE ont été commissionnés et assermentés sur la Flore et la Faune protégées le 29 Septembre 2016. Les visites de terrains aux abords des zones naturelles de l'île et les avis de l'ATE concernant des demandes de constructions existent, elles, depuis début 2016.

Il y a cinq types de visites en rapport aux « défrichements » à Saint-Barth :

- L'État-des-lieux d'une parcelle (EDL) : Sur demande, un inventaire floristique complet de la parcelle concernée peut être réalisé gratuitement par l'ATE, ce recensement est valable/ (ouvert à) pour l'ensemble des parcelles recensées sur le territoire de Saint-Barthélemy. Cet inventaire permet au propriétaire d'identifier les espèces végétales présentes sur sa parcelle (origine exotique ou native, statut de

l'espèce). Ce document permet, lorsque la parcelle est en zone constructible par exemple, d'imaginer une meilleure intégration du projet à l'environnement naturel de l'île. Cet inventaire permet aussi à l'ATE d'intégrer les données très importantes de répartition des espèces végétales sur l'île. Certaines visites sur des parcelles déjà construites ont parfois révélé d'étonnantes surprises, notamment beaucoup de Gaïacs, des Amarres créoles et des Raisins bord de mer (tous en protection de niveau 3) heureusement préservés à l'époque lors des constructions !

- Les demandes de défrichements avant projet (DEF) : Pour savoir si un terrain peut être défriché, c'est-à-dire que le projet envisagé ne supprime pas d'entité végétale d'espèces natives remplissant un rôle de niche écologique important, tout projet doit commencer par une demande de défrichement disponible sur le site de la Collectivité. Cette demande une fois complétée est rendue à la Collectivité. Le délai de réponse est de deux mois maximum. http://www.comstbarth.fr/iso_album/imprime_defrichement_1.pdf.

- Les avis des demandes de permis de construire (PC) : Les demandes

de permis de construire jouxtant les zones naturelles de l'île sont envoyés pour avis par le Service Urbanisme de la Collectivité à l'ATE. L'ATE réalise un constat sur place, recense les individus d'espèces végétales protégées au Code de l'environnement de Saint-Barthélemy et donne son avis, à titre consultatif, qui est ensuite examiné par les élus au Conseil exécutif lors du vote du permis de construire.

- Les avis des demandes de travaux (DT) et les avis des demandes de remblai et déblai (DAR) : Les demandes de travaux et les demandes de remblai et déblai jouxtant les zones naturelles de l'île sont envoyés pour avis par le Service Urbanisme de la Collectivité à l'ATE.

Avant 2016 seules des visites exceptionnelles étaient réalisées, ou des constats post-défrichement. Depuis bientôt trois ans, ce sont 211 avis qui ont été émis par l'ATE à la suite des visites de terrain, et 643 végétaux d'espèces protégées localisés sur les terrains en 2018.

Outre la protection de la flore protégée de l'île de Saint-Barthélemy, ces visites permettent à l'ATE d'expliquer aux différentes parties concernées par la

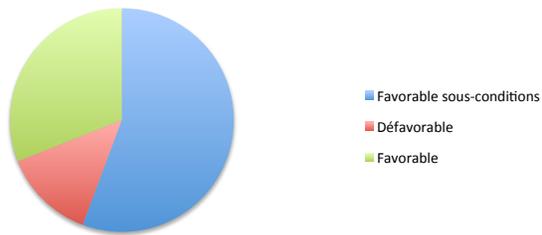


Coccothrinax barbadensis (Amarre créole) et *Coccoloba uvifera* (Raisin bord de mer) tous deux protégés en niveau 3



Visite dans le cadre d'une demande de permis de construire avec l'architecte responsable du projet

Avis de l'ATE sur les demandes de permis de construire (PC) 2016 - 2017 - 2018

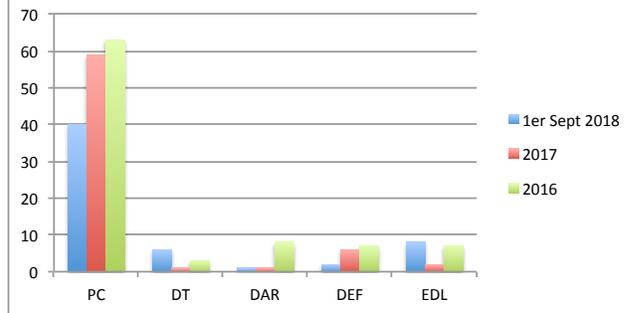


parcelle, l'importance de la préservation d'espèces végétales indigènes et quels peuvent être les végétaux pouvant être préservés ou déplacés afin d'inciter à les intégrer aux aménagements paysagers des futurs projets.

Pour aider à identifier par vous-même une des espèces végétales protégées par le Code de l'environnement de Saint-Barthélemy, l'ATE a réalisé plusieurs plaquettes sur les espèces concernées

avec les différents niveaux de protection. Ces plaquettes sont disponibles en ligne sur notre site internet. <https://agencedelenvironnement.fr/brochures/>

Visites réalisées par l'ATE en lien avec les défrichements



Restauration des dunes de Gouverneur et Saline

Les dunes de Gouverneur et de Saline ont extrêmement souffert lors du passage du cyclone Irma. Des quantités impressionnantes de sable ont été emportées, ainsi qu'une grande partie de la végétation d'arrière plage. Ces dunes, sacrifiées lors du cyclone, ont néanmoins joué un rôle primordial de protection contre la houle pour toutes les habitations et infrastructures en amont, et il était dès lors indispensable de procéder à leur restauration, afin de bénéficier à nouveau de ces défenses naturelles pour les prochains phénomènes cycloniques. Les deux plages ont été traitées avec des méthodes différentes du fait de leur contexte spécifique et du travail à réaliser sur chacune. Mais bien que distincts, ces deux cas illustrent la réussite de projets, développés sur mesure pour chaque cas, et menés en concertation avec les différents acteurs concernés.

DUNE DE GOUVERNEUR - La plage de Gouverneur a été restaurée à l'initiative d'un propriétaire privé (qui



Gouverneur 2017 - Photo J.BOOS



Gouverneur 2018 - Photo J.BOOS

avait déjà restauré la dune en 2010), avec l'autorisation de la Collectivité, l'accompagnement de l'ATE, et l'appui de Rob Barron (Coastal Management & Consulting), un consultant/pépiniériste/paysagiste ayant déjà travaillé sur la restauration de près de 2000 dunes aux USA et dans la Caraïbe.

Les moyens disponibles ont permis d'employer une méthode accélérée pour la restauration de la dune, à savoir un déplacement mécanique du sable, de la plage vers la dune, et une replantation massive d'espèces végétales d'arrière plage sur la dune. L'ATE a accompagné le maître d'œuvre dans le choix de très nombreuses espèces végétales à planter pour recréer un écosystème dunaire équilibré. Au final ce sont environ 13,000 plantes qui ont été plantées sur la dune en Juillet 2018, et sur les 25 espèces différentes choisies, la majorité sont des espèces indigènes. Le potentiel invasif des espèces non-indigènes est surveillé par l'ATE, si nécessaires les individus seront supprimés. Les photos



Gouverneur 2017 - Photo J.BOOS



Gouverneur 2018 - Photo J.BOOS



Saline 2017

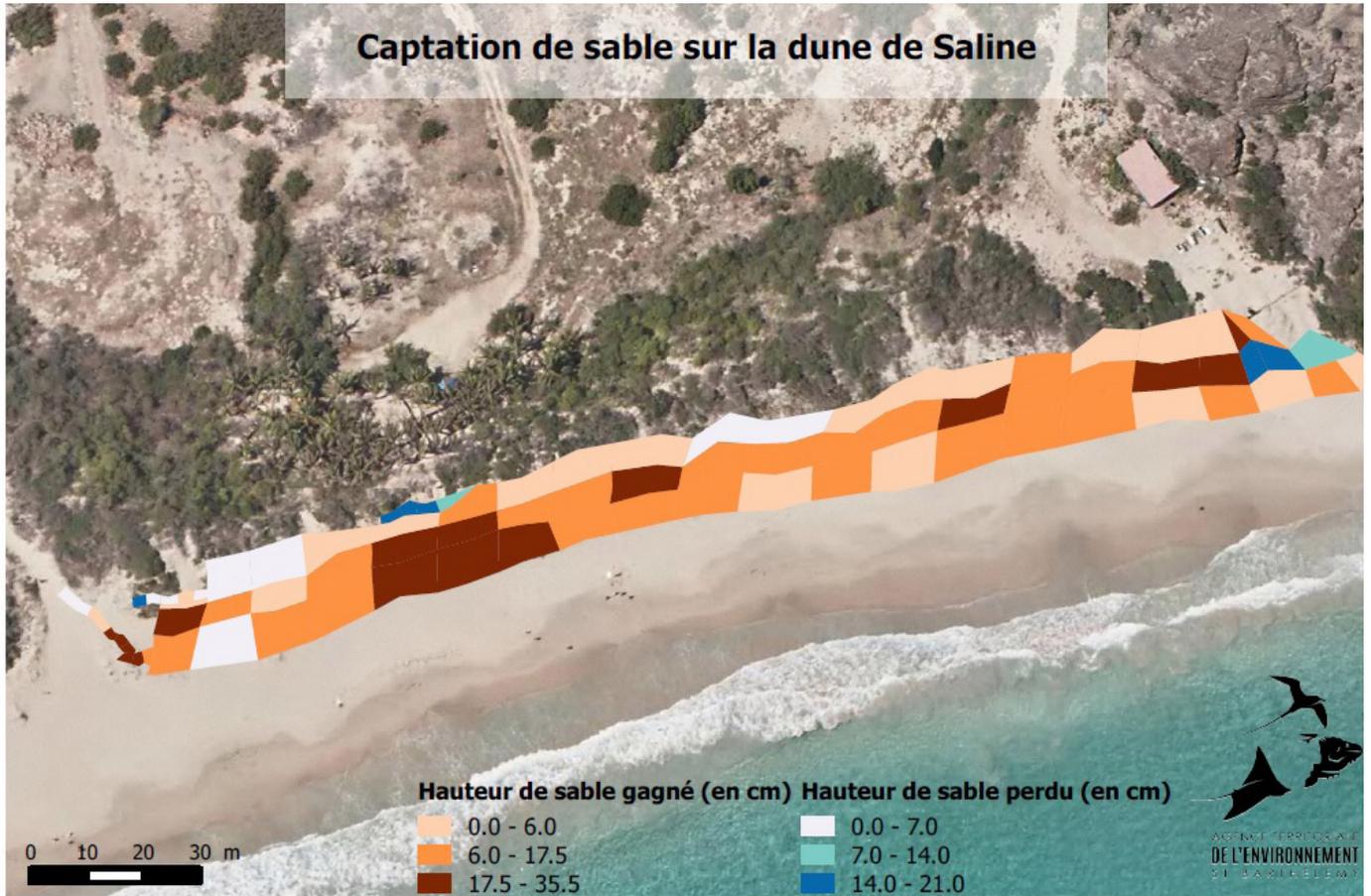


Saline 2018

ci-dessous, qui montrent l'état de la dune en septembre 2017 et en septembre 2018, parlent d'elles-mêmes quant à la réussite de ce projet !

DUNE DE SALINE - Sur la plage de Saline, la priorité était de consolider la partie Est de la plage, la plus touchée, et donc la plus vulnérable à une éventuelle submersion. Le déplacement mécanique du sable ne pouvait suffire au vu des quantités considérables emportées par le cyclone. Une autre solution a donc été retenue, à savoir la pose de ganivelles (clôtures en lattes verticales de bois) pour fixer le sable emporté par le vent, et ainsi reconstituer la dune avant qu'elle ne soit re-végétalisée.

La mise en œuvre de cette solution a été menée par l'association Make Saint-Barth Green Again, en collaboration avec la Collectivité et l'ATE. Toutes les deux semaines, les agents de l'ATE mesurent l'évolution du niveau de sable autour des



ganivelles, et le diagramme ci-dessous présente les accumulations enregistrées entre le 3 juillet 2018 et le 7 septembre 2018. Une fois la dune reconstituée, un programme de replantation d'espèces végétales d'arrière plage sera initié. Encore une fois, les moyens disponibles

pour ce projet n'étant pas de l'acabit de ceux de Gouverneur, une autre méthode a été choisie : au lieu d'acheter de grandes quantités de plantes locales, les graines récoltées après le cyclone par les bénévoles et les agents de l'ATE seront confiées à différentes classes

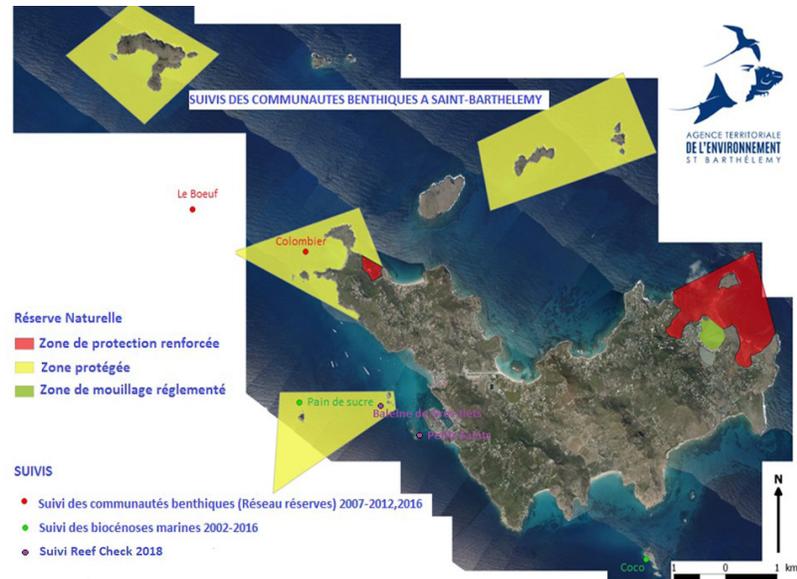
scolaires, qui se chargeront de les faire germer, avant que ces plantes ne soient ensuite installées sur la dune.

Les méthodes retenues pour chacun des deux sites montrent aujourd'hui leur efficacité. Le choix de solutions spécifiques « sur-mesure » s'est avéré payant, et l'efficacité de ces initiatives résulte avant tout de l'aspect participatif du travail réalisé ; c'est bel et bien la transparence entre gouvernement local, associations, financeurs et gestionnaire d'espaces naturels qui a permis d'aboutir rapidement à la restauration de ces deux dunes.

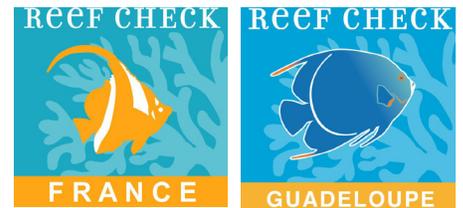


Mise en place des deux premières stations du suivi Reef Check

L'état de santé de nos récifs fait déjà l'objet de deux suivis différents. Le suivi des biocénoses marines réalisé depuis 2002 par **Claude et Yolande BOUCHON** (Université des Antilles) à la Baleine de Pain-de-Sucre et à Coco, et le suivi des Réserves Naturelles réalisé depuis 2007 sur les stations du Bœuf et du Seck de Colombier. Ce nouveau suivi vient augmenter le nombre de stations contrôlées pour permettre une vision plus large et représentative de l'état de nos récifs. Il initie la formation des agents et d'EcoDivers bénévoles qui pourront par la suite mettre en place de nouvelles stations. La France est le seul pays au monde à posséder des récifs dans les 3 océans. À ce jour, Reef Check France représente plus de 350 stations suivies et plus de 200 volontaires impliqués. Ce protocole identique dans plus de 90 pays permet de suivre l'état de santé des récifs et ainsi de mieux comprendre



leur évolution à l'échelle mondiale. Un grand merci à **Lucie LABBOUZ**, **Chloé MARIEN** et **Franck MAZEAS** de Reef Check Guadeloupe pour cette formation et à l'année prochaine.



Suivi des herbiers de phanérogames marines

Comme l'année dernière à la même période, l'ATE a accueilli **Fanny KERNINON**, chargée de l'animation du « réseau herbier » de l'IFRECOR (Initiative Française pour les Récifs CORalliens). Fanny poursuit sa thèse sur le développement d'outils méthodologiques pour le suivi et l'évaluation de l'état de santé des herbiers d'Outre-Mer dans un contexte de perturbations multiples. Les trois stations étudiées en 2017 (Marigot, Petit Cul-de-sac et Colombier) ont été revisitées et une station supplémentaire à Grand Cul-de-sac a été ajoutée cette année. Certains herbiers peu profonds tel que Petit et Grand Cul-de-sac ont été visiblement localement érodés par le passage d'Irma. Les analyses en cours tenteront de distinguer les effets de ces événements climatiques

exceptionnels de ceux relevant des perturbations humaines. Ce travail permettra de proposer des protocoles et des indicateurs pour le suivi de ces herbiers afin de suivre plus finement leur évolution.

Ces résultats mettent aussi en avant ce qui avait déjà été souligné par le suivi des réserves ; l'herbier de Marigot a vu son état de santé général se dégrader rapidement ces dernières années.



Herbier arraché à Grand Cul-de-sac

C'est pourquoi, dans le but d'identifier précisément les causes de dégradation de cette zone, la Collectivité vient de lancer un marché afin qu'un diagnostic de la qualité des masses d'eaux de Marigot, Grand et Petit Cul-de-sac soit réalisé. Une fois les sources de dégradation identifiées, des mesures de gestion et les ajustements réglementaires nécessaires seront proposés.



Suivi à Grand Cul-de-sac ; l'occasion pour Fanny de rencontrer Hector, résident de longue date.

AME

En cette rentrée scolaire 2018, ce n'est pas une mais deux classes de CM1 qui vont reprendre le flambeau de l'Aire Marine Éducative (AME), située aux Petits Saints. Rappelons que malgré une année chamboulée par l'événement climatique Irma, les élèves de CM1 ont tout de même réussi à labelliser le site de leur choix l'année dernière. Un grand bravo pour leur persévérance et cette belle réussite ! Au programme cette année pour ceux qui prennent la relève : acquisition de connaissances, découverte du milieu marin, rencontre avec les acteurs du territoire (Collectivité, usagers de la mer, associations) et sorties terrain ! La première intervention en classe a dû être annulée suite



Présentation de l'AME aux futurs successeurs en juin 2018.

aux conditions météo qui n'ont pas permis aux professeurs **BOUCHON** de l'Université de Guadeloupe de venir. La présentation de leur rapport sur le site des Petits Saints aux élèves a été reportée à une date ultérieure. Une fois tous les éléments en main, les élèves pourront retenir et réaliser les actions pour la mer de leur choix et demander



le renouvellement de la labellisation du site en fin d'année. Les deux classes ont d'ores et déjà élus leurs représentants. Ils auront pour mission de représenter leur classe respective lors du conseil de la mer élargi. Une belle année en perspective !

Diffusion d'une vidéo de sensibilisation à bord du Voyager

Depuis quelques semaines, une vidéo promotionnelle consacrée à la faune et la flore de Saint-Barthélemy est diffusée sur les écrans de la compagnie Voyager, qui assure le transport de passagers entre Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Reconnaître et pouvoir nommer une espèce sont les principaux objectifs de sa diffusion, ainsi que la promotion de la biodiversité de Saint-Barthélemy. Ce travail a été réalisé bénévolement par Magali Couaillet que nous remercions chaleureusement pour sa grande disponibilité et la mise à disposition gracieuse de ses vidéos.

Nous pensons par ailleurs améliorer cette version dans les mois à venir en l'enrichissant de nouvelles prises de vues.



Nouveaux supports de communication

Notre brochure iguane fait peau neuve. Nous avons profité de la nécessité de réimprimer le flyer suite à la perte de notre stock pour revoir son design. Comme annoncé dans notre précédente édition, la brochure de sensibilisation sur la promotion des énergies renouvelables est prête pour impression. Réalisée grâce au don de l'Association les Routes de l'Énergie, elle sera prochainement disponible au sein de nos locaux, à la Collectivité et auprès des professionnels du solaire thermique et photovoltaïque de l'île.



La biodiversité à St Barth - St Barth's Biodiversity

Rencontre avec la Sea Shepherd

Le 6 juillet dernier, l'ATE et la Sea Shepherd Conservation Society se sont rencontrés au large de Gustavia, sur le M/V Brigitte Bardot, afin de discuter de futures collaborations et d'un partenariat à développer. La Sea Shepherd, bien connue du grand public pour sa lutte contre le braconnage en haute mer et la pêche baleinière notamment, travaille également sur l'appui de gestionnaires locaux sur différentes problématiques. Le M/V Brigitte Bardot, un trimaran ancien détenteur du record de vitesse du tour de monde, était alors en route pour Antigua-Barbuda, afin de participer à la protection et au suivi des pontes de tortues marines. Différents projets ont été discutés pour des missions communes à Saint-Barthélemy, dont la restauration d'herbiers marins, la collecte de données en vue de la protection des

îlots de Saint-Barthélemy, et surtout un travail de mise en lumière des impacts de la « pêche fantôme » ; les engins de pêche (casiers, filets, lignes) perdus ou abandonnés qui se trouvent au fond de nos eaux et qui continuent à capturer du poisson et d'autres animaux marins. De nouveaux échanges et rencontres sont prévus d'ici la fin de l'année entre l'ATE et la Sea Shepherd Conservation Society pour initier cette collaboration.



© Simon Ager Sea Shepherd Conservation Society



Formation GCRMN

Deux agents de l'ATE se sont rendus à l'atelier GCRMN-Caraïbe qui s'est déroulé du 28 mai au 1er juin 2018 à Saint-Martin. Cette formation combinait le suivi biophysique, pour l'aspect surveillance des récifs coralliens, et le suivi socio économique, pour le volet dimensions humaines. L'un des agents a ainsi été formé sur l'évaluation biophysique des récifs, pour permettre de révéler l'état et les tendances des récifs coralliens dans la région sur le long terme avec la compilation de données via le réseau GCRMN-Caraïbe. La seconde formation portait sur le suivi socio économique, visant à aider les gestionnaires côtiers à mieux comprendre et à intégrer le contexte socioéconomique dans les programmes de gestion côtière.



GCRMN
GLOBAL CORAL REEF
MONITORING NETWORK

Mission de police dans la Réserve Naturelle

Comme vous avez pu le lire dans un récent numéro du Journal de St-Barth, 3 kitesurfeurs ont écopé d'une amende pour pratique de Kitesurf dans la bande des 50 m à Grand Cul-de-sac. Pour rappel, la pratique du kitesurf dans la bande des 50 m est uniquement possible pour accéder au plan d'eau. Cette mesure a dû être instaurée pour palier au comportement dangereux de certains riders s'amusant à sauter des embarcations au mouillage ou n'hésitant pas à venir frôler les baigneurs. Pour anticiper tout accident et éviter les conflits déjà fréquents entre usagers du lagon il a donc été nécessaire de réglementer cette activité. Une zone d'exclusion, où le corail affleure sous la surface a également été définie (en rouge sur la carte). Dans celle-ci seuls les nageurs sont autorisés. Les windsurfs, kitesurfs et kayaks ne peuvent désormais plus y passer afin d'éviter de fracturer des colonies coralliennes qui ont parfois mis plusieurs siècles avant d'atteindre leur taille. Pour renforcer l'efficacité des missions de police, certaines infractions peuvent désormais constatées par « timbre-amende ». Cette procédure simplifiée est un outil qui permet de constater les contraventions les moins graves – de la 1ère à la 4ème classe – tout en délivrant au contrevenant un titre de paiement = une amende forfaitaire minorée c'est-à-

dire que le montant de l'amende est plus faible. Depuis sa mise en place, plusieurs infractions comme des ancrages irréguliers, pratiques de Jet-ski et sports tractés en réserve ont pu être traitées via cette procédure simplifiée. Pour les infractions plus graves (pêche irrégulière en réserve, braconnage...) et celles concernant la Pêche Maritime, les procédures sont elles directement transmises au parquet. Plusieurs procédures concernant de la pêche de burgos et de la chasse sous-marine en réserve sont toujours en cours. En réserve les contraventions des 4 premières classes seront sanctionnées par timbre amende. Pour préserver votre patrimoine naturel, respectez la réglementation !



Zonage proposé

- Zone d'exclusion : pratique du canoë kayak interdite pour limiter l'impact sur la barrière de corail
- Zone des 50 m : zone de décélération pour accès et sortie du plan d'eau, vitesse excessive et sauts interdits
- Zones de mouillages réglementés

Consulter les textes sur le site de l'ATE: Décret n° 96-885 du 10 octobre 1996 portant création de la Réserve naturelle de Saint-Barthélemy Délibération n° 2017-017CT réglementant les activités maritimes au sein de la Réserve naturelle <https://agencedelenvironnement.fr/reglementation/>

Nettoyage du lagon

Avec les dernières grandes marées la mer a ressorti de nombreux déchets dispersés par le cyclone. Merci à Enguerrand Espinassou, aux kitesurfeurs et bénévoles avec qui ce nouveau nettoyage du lagon de Grand Cul-de-sac a été réalisé. Merci également à l'hôtel Le Barthélemy pour l'évacuation des déchets les plus encombrants.



Dans notre prochain numéro...

Suivi récif, suivi réserve, Projet Best of Sharks and Rays in St Barth, contrôle de la population de cabris en divagation, un nouveau directeur à l'ATE, et le Comité Consultatif de la Réserve Naturelle.

Pour nous Joindre:

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT

BP 683 - Gustavia

97099 SAINT BARTHELEMY Cedex

0590 27 88 18 / ✉ contact@agence-environnement.fr

☎ 0690 31 70 73 (à utiliser uniquement en cas
d'observation exceptionnelles ou d'urgences)

www.agencedelenvironnement.fr

Concept, design et mise en page : vaninagrovit@yahoo.com



Ile de la Tortue

Nous invitons toute personne à nous transmettre photos et vidéos qui peuvent être pertinentes pour notre newsletter.
Merci de nous faire parvenir ces photos et vidéos à l'adresse suivante : contact@agence-environnement.fr

